

Courrier hebdomadaire
n° 2422-2423 • 2019

Grèves et conflictualité sociale en 2018

I. Mobilisations transversales

Iannis Gracos

CRISP

Courrier hebdomadaire

Rédacteur en chef : Cédric Istasse

Assistante éditoriale : Fanny Giltaire

Le *Courrier hebdomadaire* est soutenu par l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il est également publié avec le concours du Fonds de la recherche scientifique-FNRS et de la Fondation universitaire de Belgique.



Une version numérique du *Courrier hebdomadaire* est disponible en *pay per view* (au numéro) et en accès gratuit pour les abonnés sur le site portail de CAIRN (<http://www.cairn.info>).

Le numéro simple : 6,90 euros – le numéro double : 12,40 euros

Abonnement : 235,00 euros

Souscription, commandes et informations :

CRISP – Place Quetelet, 1A – 1210 Bruxelles

Tél : 32 (0)2 211 01 80 – Fax : 32 (0)2 219 79 34

<http://www.crisp.be> – info@crisp.be

IBAN BE51 3100 2715 7662 – BIC BBRUBEBB

TVA 0408 141 158

Éditeur responsable : Jean Faniel – Place Quetelet, 1A – 1210 Bruxelles

Tous droits de traduction, d'adaptation ou de reproduction par tous procédés, y compris la photographie et le microfilm, réservés pour tous pays.

ISSN 0008 9664

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	7
INTRODUCTION	9
1. LA CONFLICTUALITÉ SOCIALE INTERPROFESSIONNELLE EN 2018 : DE L'ESOUFFLEMENT À LA CONTESTATION POLYCHROME	16
1.1. L'impossible entente sur les fins de carrière	17
1.1.1. Métiers pénibles	17
1.1.2. Pension à points	20
1.1.3. Pension à mi-temps	20
1.2. Un « <i>deal</i> unilatéral » pour l'emploi	21
1.3. L'étroitesse de la marge salariale	23
1.4. D'une manifestation nationale à des actions décentralisées	26
1.5. À côté du vert, du rouge et du bleu, le mouvement des Gilets jaunes et la marche pour le climat	29
1.6. Conclusion	30
2. LA TENTATIVE AVORTÉE DE RÉFORME DES POINTS APE EN WALLONIE	32
2.1. Origines du premier processus de réforme	32
2.2. Critiques récurrentes à l'égard du dispositif	33
2.3. Première tentative de clarification du dispositif	35
2.4. Revirement ministériel et refonte globale du projet	35
2.5. Enclenchement des premières mobilisations	38
2.6. Rupture du front commun	39
2.7. Quelques améliorations en troisième lecture	40
2.8. Conclusion	43
3. LE MOUVEMENT SOCIAL DES GILETS JAUNES EN BELGIQUE : UNE CONTESTATION LARGEMENT ATYPIQUE	45
3.1. Une émergence belge rythmée sur la naissance du mouvement français	46
3.2. Le déroulement des blocages et actions collectives en Wallonie et en Région bruxelloise	47
3.3. Gilets jaunes et syndicats : des convergences (im)possibles ?	51
3.4. Une désolidarisation majoritaire du mouvement des GJ envers les « casseurs »	56
3.5. Vers la répression du droit de manifester ?	57
3.6. Conclusion	60

4. GRÈVE ET MOBILISATION DES PROSTITUÉES DU QUARTIER DES CARRÉES	62
4.1. Formes de prostitution dans le quartier des carrées	62
4.1.1. La législation belge en matière de prostitution	63
4.1.2. Les politiques communales et leurs contestations dans le quartier Nord	64
4.1.3. La prostitution nigériane dans le quartier des carrées	66
4.2. Grève et manifestation au quartier des carrées	68
4.2.1. De l'arrêt du travail à la « grève »	70
4.2.2. L'issue du conflit du quartier des carrées	71
4.3. Conclusion	72

VOLUME II : CONFLITS D'ENTREPRISE

5. LA GRANDE DISTRIBUTION À NOUVEAU SOUS TENSIONS :
CONFLITS CHEZ CARREFOUR, MESTDAGH ET LIDL
6. « *RYANAIR MUST CHANGE* » : UNE VICTOIRE SOCIALE ET SYNDICALE
DANS LE MONDE DU *LOW COST*
7. LA GRÈVE CHEZ LE BAGAGISTE AVIAPARTNER
8. *L'AVENIR*, UN JOURNAL AU FUTUR SUSPENDU
9. BPOST : UN CONFLIT HISTORIQUE PAR SON AMPLEUR, SA DURÉE
ET SES MODALITÉS

CONCLUSION

ANNEXE : LES JOURS DE GRÈVE EN 2018

AVANT-PROPOS

GRACOS est l'acronyme de « Groupe d'analyse des conflits sociaux ». Il s'agit d'un collectif interdisciplinaire de chercheuses et de chercheurs s'intéressant à la conflictualité sociale au sens large, en lien avec les questions de relations collectives de travail.

Fondé en 2011, le groupe s'est fixé pour premier objectif de produire annuellement une publication dans laquelle sont étudiés les principaux conflits sociaux qui se sont déroulés en Belgique durant l'année civile précédente. Cette publication, qui paraît dans le *Courrier hebdomadaire* du CRISP, comporte en outre une analyse annuelle des statistiques officielles sur la grève. Dans de précédentes livraisons du *Courrier hebdomadaire*, le GRACOS s'est penché sur les années 2011 à 2017¹ ; la présente étude procède de même pour 2018. Par ailleurs, le GRACOS organise également d'autres activités en rapport avec son thème d'étude, comme des séminaires.

Les conflits sociaux analysés sont sélectionnés par les membres du GRACOS sur la base de deux critères : d'une part, le caractère marquant de ces conflits et, d'autre part, leurs conséquences potentiellement fortes sur la philosophie des relations collectives de travail ou sur le fonctionnement du système social en Belgique. Les événements étudiés sont donc remarquables soit par l'ampleur qu'ils ont prise (en termes de mobilisation sociale ou de retentissement médiatique), soit par les décisions politiques qu'ils ont générées, soit par les effets qu'ils pourraient engendrer. Une attention particulière est portée au phénomène de la grève, qui constitue un droit fondamental dans un système démocratique. Plus largement, tout conflit social considéré par le groupe comme un événement important peut être traité.

Le GRACOS se compose de sociologues, de politologues, de juristes, d'économistes, tant francophones que néerlandophones, qui portent un intérêt tout particulier à l'évolution de l'exercice de la grève. Les nouveaux membres désireux de participer à l'écriture collective sont intégrés par cooptation. En fonction des sujets susceptibles d'être traités, le groupe s'ouvre à l'occasion à des contributions extérieures. Actuellement, le GRACOS se compose de 18 membres : Bruno Bauraind, Aline Bingen, Meike Brodersen, Jan Buelens, Bernard Conter, Vaïa Demertzis, Anne Dufresne, Jean Faniel, Corinne Gobin, Natalia Hirtz, Cédric Leterme, Esteban Martinez, Laetitia Mélon, Pierre Reman, Maria-Cécilia Trionfetti, Kurt Vandaele, Jean Vandewattyne et Christophe Vanroelen. Ont également participé à la présente publication : Laura Gutierrez Florez, Thomas Hausmann, Gérard Lambert, Chedia Leroij, Alexandre Orban et Marc Zune. Pour 2018, la coordination a été assurée par Aline Bingen et la conclusion préparée par Bernard Conter.

Le nom « Iannis Gracos » a été retenu comme appellation collective des auteurs de la publication annuelle, par référence à la lutte du peuple grec contre les mesures d'austérité qui lui sont imposées depuis 2010.

¹ I. GRACOS, « Grèves et conflictualité sociale en 2011 », « Grèves et conflictualité sociale en 2012. I. Grève générale et secteur privé », « Grèves et conflictualité sociale en 2012. II. Secteur public et questions européennes », « Grèves et conflictualité sociale en 2013 », « Grèves et conflictualité sociale en 2014 », « Grèves et conflictualité sociale en 2015 », « Grèves et conflictualité sociale en 2016 », « Grèves et conflictualité sociale en 2017 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2135-2136 (2012), n° 2172-2173 et 2174-2175 (2013), n° 2208-2209 (2014), n° 2246-2247 (2015), n° 2291-2292 (2016), n° 2341-2342 (2017) et n° 2383-2384 (2018).

INTRODUCTION

L'année 2017 avait été marquée par un nombre de jours de grève significativement plus bas que les précédentes, reflétant, en ce qui concerne les actions interprofessionnelles, une forme d'impuissance voire de lassitude du monde syndical à l'égard d'un gouvernement fédéral bien décidé à maintenir le cap de ses réformes jusqu'à la fin de la législature, en mai 2019, en dépit des contestations.

À cet égard, 2018 constitue un contraste à plus d'un titre. Le nombre de jours de grève a connu une recrudescence importante (422 249, soit + 70,5 %), faisant de cette année la troisième la plus conflictuelle de la législature, proche du niveau de 2016 (481 754 jours) mais loin derrière 2014 (853 355 jours), année où a été mis en place par Charles Michel (MR) un gouvernement marqué à droite associant la N-VA, le MR, le CD&V et l'Open VLD.

Par ailleurs, ce gouvernement fédéral a vécu à l'automne une crise qui a conduit, le 9 décembre 2018, au départ des ministres et secrétaires d'État N-VA et à son remplacement par un gouvernement Michel II minoritaire. Faute de soutien suffisamment large au Parlement fédéral, ce nouvel exécutif a rapidement dû présenter sa démission au roi, qui l'a chargé, le 21 décembre, d'expédier les affaires courantes jusqu'au scrutin multiple prévu le 26 mai 2019. Notons que cette situation n'est pas liée aux actions syndicales ou aux autres mouvements sociaux qui se sont développés mais a eu pour toile de fond les résultats du scrutin local du 14 octobre 2018 et la signature par la Belgique du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (Pacte dit de Marrakech) préparé au niveau de l'Organisation des Nations unies. Néanmoins, ce changement politique important a eu pour effet de bloquer certains projets que les partis du gouvernement Michel I entendaient faire aboutir avant les élections de mai 2019 et qui suscitaient l'opposition des syndicats.

Parallèlement à ces événements aux retombées non négligeables pour la conflictualité sociale, la fin de l'année 2018 a été caractérisée par l'amorce d'un ralentissement de la croissance économique, dans le pays et plus largement à l'échelle de l'Union européenne, cette croissance passant au niveau national, selon la Banque nationale de Belgique (BNB), de 1,7 % en 2017 à 1,4 % l'année suivante, et en particulier à 1,2 % lors du dernier trimestre de 2018.

En ce qui concerne l'ensemble des pertes d'emploi consécutives à des faillites d'entreprise, qui sont répertoriées par le Fonds d'indemnisation des travailleurs licenciés en cas de fermeture d'entreprise², on observe un nombre équivalent à l'année 2017, avec 21 535 travailleurs concernés, marquant par là un arrêt dans la tendance à la baisse observée au cours des 5 années précédentes (avec 21 767 travailleurs concernés en 2017 contre 22 697 en 2016, 25 388 en 2015, 28 507 en 2014 et 30 028 en 2013). Sur les 3 357 entreprises ayant connu une faillite, seuls 6 % d'entre elles occupaient plus de 20 travailleurs. Les entreprises de plus grande taille sont surtout représentées parmi celles qui ont annoncé des licenciements collectifs suite à une restructuration ou à une fermeture (statistique dont

² Cf. le site Internet de l'Office national de l'emploi (ONEM) : www.onem.be.

sont exclues les entreprises de moins de 20 travailleurs). Après une année 2017 caractérisée par un nombre particulièrement faible d'annonces de ce type (3 829 suppressions d'emploi envisagées, contre 8 092 en 2015 ou 12 042 en 2016), 2018 a marqué une recrudescence de l'impact des fermetures ou des restructurations, conduisant à l'annonce de 6 027 pertes d'emploi dans un cadre collectif³. Le secteur de la grande distribution a concentré à lui seul près de 37 % de ces pertes d'emploi, en raison des « plans de transformation » annoncés pour les hypermarchés et les services centraux de Carrefour (1 778 travailleurs) et pour la chaîne de supermarchés Carrefour-Mestdagh (450 emplois). Ces annonces – dont celle de Carrefour, qui a résonné comme un coup de tonnerre au début de l'année – ont contribué à alimenter la contestation sociale au cours de l'année 2018, en l'occurrence avec un caractère défensif (cf. *infra*).

Un autre conflit d'entreprise, déjà largement amorcé en 2017 et dans les années précédentes, a retenu l'attention en 2018. Deux catégories de personnel de la compagnie aérienne irlandaise à bas coût Ryanair ont eu recours à des actions de grève, cette fois dans une perspective offensive. Le caractère transnational de ce mouvement ainsi que les résultats que ces travailleurs ont pu engranger grâce à leur mobilisation ont particulièrement frappé les esprits, d'autant que la direction de cette compagnie a toujours fait preuve d'une forte hostilité à l'égard de la syndicalisation de son personnel. Cet état d'esprit ne semble pas avoir totalement disparu et on relèvera à titre d'illustration que, lors d'un de ses passages à Bruxelles en 2019, Michael O'Leary, le principal responsable de cette compagnie, a déclaré sans vergogne qu'en Belgique, faire grève est un « hobby national »⁴.

En 2018, la conflictualité sociale s'est aussi développée sur le terrain interprofessionnel ou intersectoriel. Au niveau national, c'est la contestation des projets du gouvernement fédéral en matière de pensions de retraite qui a conduit à l'organisation de plusieurs actions, menées en front commun ou en ordre plus dispersé. Si certains dirigeants syndicaux, dont le président de la FGTB, ont appelé à une journée de grève générale, un tel mot d'ordre n'a finalement pas été décidé. En Région wallonne, c'est la réforme du dispositif des aides à la promotion de l'emploi par le gouvernement Borsus (MR/CDH) qui a provoqué une assez large mobilisation du secteur non marchand et d'une partie du secteur public, et ce dans un mouvement mené par le monde syndical mais soutenu par plusieurs représentants patronaux du secteur non marchand.

En Wallonie, la conflictualité a aussi été caractérisée en fin d'année par un mouvement original, imprévu et non lié au monde syndical, lancé en même temps que son homologue français et connu sous le nom de Gilets jaunes, ses partisans s'identifiant par des chasubles fluorescentes de sécurité et se rassemblant autour de dépôts de carburant, de sites industriels ou de ronds-points pour en bloquer ou en limiter l'accès. Ce mouvement a traduit le ras-le-bol d'une part importante et hétérogène de la population, peu coutumière des mobilisations sociales (indépendants, retraités, salariés en situation précaire ou non organisés syndicalement), face à la dégradation de ses conditions d'existence et de rémunération. La mobilisation des Gilets jaunes a aussi interpellé le monde syndical, politique et médiatique à un double titre : d'une part en raison des modes d'action

³ Les pertes d'emploi annoncées dans le cadre de la procédure Renault sont enregistrées par le Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale au moment de l'annonce de l'intention de procéder au licenciement collectif.

⁴ *La Libre Belgique*, 10 mai 2019.

auxquels il a recouru (blocages routiers et de sites de dépôt de carburant, occupations et manifestations non concertées au préalable avec les forces de l'ordre) et, d'autre part, par ce qu'il révèle à propos de la difficulté du système politique et des institutions de la concertation sociale à prendre en compte les revendications de couches précarisées de la population et à y apporter des réponses efficaces.

L'année 2018 a donc été marquée tant par des événements politiques majeurs que par des développements singuliers en ce qui concerne l'évolution des grèves et de la conflictualité sociale. Étant donné le nombre de cas qu'il nous a paru important d'examiner pour rendre compte de cette dernière, nous avons été amenés à dissocier en deux volumes l'ensemble de cette étude. Le premier d'entre eux porte sur des mobilisations présentant un caractère transversal, deux menées dans le cadre syndical et deux apparues en dehors de celui-ci. Le second volume examine la conflictualité sociale au niveau de l'entreprise ; il comprend également la conclusion générale et l'annexe statistique.

Sur le **plan national interprofessionnel**, trois thématiques ont focalisé la contestation syndicale en 2018 : la réforme des pensions et des fins de carrière, le *jobsdeal* décidé par le gouvernement Michel I dans le cadre de l'élaboration du budget 2019 et la négociation de la marge salariale. Dans le premier chapitre, Bernard Conter et Jean Faniel montrent que l'accumulation des griefs syndicaux a permis en cours d'année, d'une part, de réunifier le front commun syndical quelque peu mis à mal par ses divergences et par ses défaites successives face au gouvernement fédéral et, d'autre part, d'accentuer la mobilisation, sans toutefois déclencher de grève générale. Ils soulignent aussi que la conflictualité sociale s'est diversifiée puisqu'elle a été marquée, en fin d'année, par le mouvement des Gilets jaunes, dont l'émergence a quelque peu questionné le rôle des organisations syndicales et mis une certaine pression sur celles-ci, et par une première manifestation de masse en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique.

En Wallonie, l'initiative prise par le gouvernement régional MR/CDH de réformer en profondeur le régime des aides à la promotion de l'emploi (APE) a engendré la mobilisation des organisations syndicales interprofessionnelles et des acteurs sociaux du secteur non marchand. Le conflit interpelle par les mobilisations d'ampleur qui l'ont ponctué, au format parfois inédit, entre juin 2018 et mars 2019. Celles-ci ont été favorisées par les craintes nourries simultanément par les représentants syndicaux et leurs homologues patronaux vis-à-vis de leur pouvoir subsidiant. Le chapitre rédigé par Cédric Leterme, Aline Bingen et Maria-Cécilia Trionfetti revient, dans un premier temps, sur les processus successifs de réforme des aides à l'emploi en Wallonie. Il s'arrête ensuite, de manière chronologique, sur les contours des mobilisations qui ont accompagné le chantier porté par le ministre wallon de l'Emploi, Pierre-Yves Jeholet (MR), en pointant les pierres d'achoppement entre défenseurs et détracteurs de la réforme.

L'émergence du mouvement des **Gilets jaunes** en Belgique est un événement important à analyser pour réfléchir à la dynamique de la contestation sociale belge. Dans le chapitre qu'ils lui consacrent, Anne Dufresne, Corinne Gobin et Marc Zune retracent d'abord la chronologie du mouvement belge en pointant le poids de son pendant français comme déclencheur de la lutte. Ils s'arrêtent ensuite sur l'action collective de blocage des dépôts de carburant qui, par la tradition de syndicalisme d'action directe dont elle est porteuse, peut être lue comme un contrepoint critique aux manifestations syndicales plus convenues et disciplinées. Dans un troisième temps sont examinées les réactions des dirigeants syndicaux face à ce mouvement : en l'occurrence, ceux-ci l'ont largement boudé,

l'accueillant au mieux comme une action parallèle sympathique mais de peu d'importance. Le contexte d'un dépassement des organisations syndicales par une base hétéroclite a conduit la grande majorité de leurs dirigeants à réagir très prudemment, essentiellement à titre personnel (seule la CGSLB a publié un communiqué exposant sa position). Enfin, les auteurs s'arrêtent sur les violences qui ont ponctué le mouvement et soulignent que les autorités politiques ont choisi de réprimer sévèrement les quelques manifestations qui se sont déroulées à Bruxelles en novembre et décembre 2018.

Ce premier volume consacré à la conflictualité sociale en 2018 se clôt par un chapitre consacré à la mobilisation des **prostituées** du quartier bruxellois dit des carrées, survenue au mois de juin. Pendant deux jours, ces femmes provenant principalement d'Afrique subsaharienne ont fermé leurs volets, menant ainsi une action de grève historique à l'échelle de la Belgique et remarquable par sa durée, par ses initiatrices (des prostituées majoritairement sans titre de séjour en Belgique ou avec un permis de séjour précaire) ainsi que par les différents acteurs impliqués dans la mobilisation. L'assassinat de l'une d'entre elles a constitué l'élément déclencheur d'un mouvement qui entendait dénoncer une accumulation de discriminations dues au fait d'être femmes, noires, pauvres et immigrées. Natalia Hirtz et Chedia Leroij soulignent que cette action a également mis en évidence une addition de violences qui sont le fait des clients, des proxénètes, des forces de police, de la justice, des autorités communales ou des autorités fédérales en raison des politiques migratoires mises en œuvre. Ces prostituées ont rapidement été rejointes et soutenues par les associations actives dans le secteur, dont les intérêts et les revendications sont parfois en tension mais qui se rassemblent pour défendre une revendication commune à toutes : « *We need care, not violence* ».

Le second volume, consacré aux conflits d'entreprise, s'ouvre par un chapitre consacré à trois conflits qui ont marqué le secteur de la **grande distribution**, qui connaît des transformations importantes. Alexandre Orban et Laura Gutierrez-Florez montrent que les mobilisations des travailleurs et de leurs représentants syndicaux parviennent à influencer, de manière différenciée, leurs conditions de travail en fonction de la situation socio-économique des différentes enseignes. Intervenant dans le cadre de plans de restructuration, les grèves menées chez Carrefour et Mestdagh ont eu pour but de limiter au maximum l'impact social des décisions de ces entreprises. Chez Lidl, chaîne qui gagne des parts de marché, c'est la surcharge de travail qui a poussé les travailleurs à déclencher une grève qui a constitué une première pour cette enseigne. Chacun des trois conflits a produit des résultats positifs pour les travailleurs. Néanmoins, dans chaque cas, cela s'est fait au prix de concessions douloureuses pour le personnel. Ce chapitre révèle par ailleurs les différences d'approche syndicale qui peuvent être relevées, ainsi que les différences géographiques qui ont caractérisé les mobilisations, la Région wallonne et, en particulier, la région liégeoise montrant davantage de combativité.

Le mouvement qui a pris forme à la fin de l'année 2017 chez **Ryanair** est sans doute un des conflits sociaux les plus remarquables de ces dernières années. Il appartient à ces mobilisations considérées dans la littérature sociologique comme hautement improbables, en raison notamment des pratiques de recrutement et de gestion de ses salariés mises en place par la compagnie aérienne, ainsi que des profils particuliers des travailleurs qu'elle emploie. Jean Vandewattyne et Bruno Bauraind relèvent que ce mouvement témoigne du passage d'une conflictualité limitée à quelques actions, essentiellement sous la forme de procédures judiciaires, de personnes quittant l'entreprise mais soutenues par la

Confédération nationale des employés (CNE, centrale francophone affiliée à la CSC), à une conflictualité collective symbolisée par l'expression de revendications et par le dépôt de préavis de grève puis, faute d'un dialogue social, par le déclenchement effectif de grèves. Ce conflit est également remarquable par son caractère offensif et en raison des deux catégories professionnelles très particulières qui l'ont mené : il y est en effet question d'amélioration des conditions d'emploi et de travail du personnel de cockpit, d'une part, et du personnel de cabine, d'autre part. Enfin, ce dossier est aussi frappant par sa dimension géographique puisqu'il dépasse de loin le cadre des frontières d'un État national et fait partie des rares conflits sociaux d'entreprise à se caractériser par des actions de grève de dimension européenne.

Dans le chapitre suivant, Bruno Bauraind et Jean Vandewattyne reviennent sur un autre conflit qui a touché le secteur aérien au cours de l'année étudiée. La grève survenue chez **Aviapartner** a paralysé l'aéroport de Bruxelles-National pendant une semaine complète à la fin du mois d'octobre : ce mouvement spontané, non prévu, a entraîné la suppression de 960 vols et touché quelque 115 000 passagers.

À la même période, la direction du journal *L'Avenir* a annoncé sa décision de mettre en œuvre un plan de restructuration conduisant à supprimer un quart du personnel. Dans le cadre de la loi Renault, des procédures d'information et de négociation se sont mises en place, impliquant la direction et les organisations syndicales. Mais Pierre Reman et Gérard Lambert soulignent que le conflit social s'est rapidement élargi à d'autres acteurs et a pris une tournure politique portant sur la légitimité de l'actionnaire Nethys. C'est dans ce contexte que des tensions sont apparues entre la Société des rédacteurs des Éditions de l'Avenir et l'Association des journalistes professionnels (AJP), d'une part, et les organisations syndicales, d'autre part. Tandis que ces dernières sont restées concentrées sur la négociation du plan social avec la direction, les associations professionnelles ont plutôt cherché à mobiliser le lectorat du journal et à faire pression sur le monde politique pour sortir le quotidien du giron de Nethys.

Le dernier chapitre du second volume est consacré au secteur postal. Alors que tout semblait annoncer une année 2018 prometteuse, la direction de **bpost** s'est retrouvée, dès le mois de février, au cœur d'une véritable tempête, d'abord boursière puis sociale. Visant à redresser la situation, les mesures proposées par la direction ont transformé, à l'automne, le malaise social ambiant en un mouvement de grève d'une ampleur inédite depuis près de vingt ans. Jean Vandewattyne et Thomas Hausmann montrent que si le conflit déclenché en novembre 2018 a d'abord remis en avant la logique du front commun, la CSC a ensuite refusé de signer le projet de convention collective de travail.

Figurant également dans le second volume, la **conclusion** de cette double livraison du *Courrier hebdomadaire* cherche à dégager les principales caractéristiques des conflits examinés, en s'intéressant en particulier aux implications de ceux-ci pour les organisations syndicales.

Elle est suivie par l'**annexe statistique** réalisée par Kurt Vandaele, qui se concentre sur l'évolution quantitative, à la hausse, du nombre de journées de grève enregistrées en 2018. Durant cette année, l'on a dénombré 104 jours de grève par 1 000 travailleurs. Ce nombre, supérieur à la moyenne des trente dernières années, s'explique par les nombreuses grèves organisées contre la politique d'austérité et la politique en matière de marché du

travail et de pensions du gouvernement Michel I, dans le secteur privé et plus encore dans le secteur public.

Au final, de par le nombre de jours de grève enregistrés au cours de la législature fédérale écoulée, ce gouvernement termine à la deuxième place depuis 1991, derrière le gouvernement Dehaene I (CVP/PS/SP/PSC) dont l'action avait été marquée par les vives réactions au Plan global. Plus largement, l'année 2018 pourrait apparaître comme celle d'un premier bilan de l'action du gouvernement fédéral Michel I et de la manière dont celle-ci a pesé sur la contestation sociale et sur l'évolution des relations collectives de travail. En effet, si la chute de la coalition associant la N-VA, le MR, le CD&V et l'Open VLD a empêché ces quatre partis de mettre en œuvre certains de leurs projets contenus dans le *jobsdeal* ou développés dans le cadre de la réforme des pensions, elle ne peut faire oublier les nombreuses réformes que cette coalition a menées. Modération salariale (via le saut d'index de 2015 ou via la réforme de la loi de 1996 encadrant la formation des salaires⁵), introduction de plus de flexibilité dans le droit du travail (via la loi du 5 mars 2017 concernant le travail faisable et maniable⁶, dite loi Peeters) et nombreuses réformes dans le domaine de la sécurité sociale (en matière de soins de santé, de pensions, d'assurance-chômage, de retour à l'emploi des malades de longue durée, etc.) ont été accueillies favorablement par les fédérations patronales mais ont suscité une contestation syndicale certes variable mais qui a caractérisé toute la durée de la législature, sans toutefois parvenir à faire reculer significativement le gouvernement, dont la chute n'a pas été provoquée par les actions syndicales.

Si le gouvernement Michel I a mis en avant son bilan jugé positif en matière de création d'emplois (le Premier ministre a maintes fois répété son objectif à cet égard : « Jobs, jobs, jobs »), l'opposition a régulièrement pointé une croissance économique systématiquement moindre en Belgique qu'au niveau européen et a critiqué une politique budgétaire se soldant au final par un déficit conséquent ; ainsi, le Bureau fédéral du plan (BFP) redoute une dizaine de milliards d'euros de déficit en 2020. Une étude interne de la BNB a estimé que le saut d'index et la modération salariale mis en œuvre par le gouvernement fédéral avaient eu pour conséquence de ralentir la consommation privée dans le pays. Ce constat rejoint celui de l'Institut syndical européen (ETUI) indiquant qu'en Belgique, le salaire réel moyen ajusté en fonction de l'inflation a stagné entre 2009 et 2019. Gouvernement et patronat opposent à ces études l'évolution du salaire net (et non brut), positive selon eux, en raison notamment du glissement fiscal (« *tax shift* ») opéré par le gouvernement Michel I.

Parallèlement, cette législature a aussi été marquée par une mise sous tension importante de la concertation sociale, les syndicats bénéficiant de peu de relais au sein d'une coalition paraissant davantage sensible aux discours et intérêts du monde patronal. Corollairement, tout au long de la période écoulée, le droit de grève a été mis en cause, entraînant notamment d'après discussions entre interlocuteurs sociaux ainsi que l'introduction du service minimum en cas de grève dans le secteur ferroviaire ou carcéral⁷. L'année

⁵ Loi du 19 mars 2017 modifiant la loi du 26 juillet 1996 relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité, *Moniteur belge*, 29 mars 2017.

⁶ *Moniteur belge*, 15 mars 2017.

⁷ Cf. V. DEMERTZIS, « La conflictualité fédérale et régionale dans les services publics » et V. DEMERTZIS, R. PORIAUX, J. VANDEWATTYNE, « De la grève et du droit de grève dans le secteur du rail en 2017 », in

examinée ici a vu le débat sur le droit de grève revenir dans l'actualité par deux biais. Au mois de juin, le Premier ministre a demandé aux interlocuteurs sociaux de se pencher une nouvelle fois sur la révision éventuelle de l'accord conclu par eux en 2002 concernant l'exercice du droit de grève⁸ ; pas plus qu'au cours des années précédentes, ceux-ci n'ont pu se mettre d'accord sur une telle révision. Quelques mois auparavant, la chambre du conseil de Liège a décidé de renvoyer 17 personnes devant le tribunal correctionnel, dont 16 affiliées à la FGTB, parmi lesquelles figure le secrétaire général de l'aile wallonne du syndicat, Thierry Bodson. Elles sont inculpées du chef d'entrave méchante à la circulation dans le cadre du blocage d'un viaduc d'autoroute lors de la journée de grève interprofessionnelle menée le 19 octobre 2015 par la FGTB Liège-Huy-Waremme. Cet épisode avait relancé le débat sur le droit de grève, sur lequel n'ont pu s'accorder patronat et syndicats depuis lors⁹.

Après une législature caractérisée par une conflictualité sociale importante, l'année 2019, marquée par des élections législatives à tous les niveaux de pouvoir ainsi que par le maintien durable en affaires courantes d'un gouvernement fédéral minoritaire et par conséquent peu actif sur le front social, pourrait présenter un visage sensiblement différent de celle analysée dans la présente étude et constituer une année de transition vers un futur incertain en matière de grèves et de conflictualité sociale.

I. GRACOS, « Grèves et conflictualité sociale en 2017 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2383-2384, 2018, p. 26-34 et 35-44.

⁸ Cf. P. PALSTERMAN, « L'accord sur le droit de grève », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1755, 2002.

⁹ Cf. V. DEMERTZIS, C. LETERME, J. VANDEWATTYNE, « Droit de grève sous pression, en Belgique et au niveau international », in I. GRACOS, « Grèves et conflictualité sociale en 2015 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2291-2292, 2016, p. 35 ; B. CONTER, J. FANIEL, « La conflictualité interprofessionnelle en 2016 », in I. GRACOS, « Grèves et conflictualité sociale en 2016 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2341-2342, 2017, p. 14-15.